



Prescription pour l'intervention d'un huissier

Par **mange15**, le **04/06/2014 à 23:47**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse** combien de temps possède un huissier pour saisir un bien suite à un dépôt de bilan de mon entreprise mais parent s'étant porté caution avec un bien immobilier y a-t-il un délai de prescription
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **Coincanard**, le **25/06/2014 à 11:41**

Bonjour,
Cela dépend de la nature de la dette. Pour les dettes professionnelles, le délai pour obtenir un titre exécutoire est en général de 5 ans. Une fois celui-ci obtenu, s'ouvre un nouveau délai de prescription de 10 ans.
Pour en savoir plus sur les possibilités de contestation d'une procédure de saisie-vente : <http://www.>